Compte rendu de la journée de formation

ÉDUCATION AU BURKINA FASO : CADRE ORGANISATIONNEL ET ADMINISTRATIF. DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Formation du **5 septembre 2009** à Lorient[1]

[1] *Associations d'Ille et Vilaine (35)* : Burkina 35, Gorom Rennes Gorom, Maison Internationale de Rennes (MIR), Union des Burkinabés du Grand Ouest de la France (UBGOF).
Associations du Finistère (29) : AFIDESA, Association Bretagne Burkina, Association Faso Parrainage.
Associations du Morbihan (56) : CASI Bretagne, CRISLA.

Rappel cadre de la journée

Le réseau des acteurs bretons de la solidarité internationale intervenant au Burkina Faso et la plateforme pays Burkina Faso ont été initiés par **l'Union des Burkinabé du Grand Ouest de la France** (UBGOF), avec l'appui de la MIR (Maison Internationale de Rennes) et de la CASI Bretagne. Cette journée de formation fait partie des 3 temps de formation proposés par le comité de pilotage de la plateforme pour l'année 2009.

La formation s'est déroulée à **Lorient** à la **Maison des Associations - Cité Allende**.

Elle a été animée par **Ardiouma SIRIMA**, Conseiller Principal d'Éducation (CPE) et Président de l'UBGOF et **Joachim KABORÉ**, Enseignant au Burkina Faso pendant 15 ans, actuellement Animateur culturel à la Ville de Frontignan (Hérault).

Philippe Robert DANTEC, Enseignant au Lycée agricole Suscinio de Morlaix et Président de ***l'Association Bretagne Burkina*** et **Geneviève QUILFEN**, Présidente de ***l'AFAP Association Actions Faso Parrainage*** à Brest, ont apporté leur témoignage d'expériences de partenariats éducatifs.

La **CASI** a assuré l'organisation logistique de la journée, la recherche de salle et le repas du midi organisé en lien avec l'association **EPICES** de Lorient

Des documents ont été remis aux participants

- Un dossier du participant comprenant une présentation des intervenants, des fiches d'expériences et une bibliographie indicative,
- Un dossier documentaire comprenant des extraits ou l'intégralité de certains documents de références sur le sujet,
- Une présentation de la plateforme Burkina Faso.

I - Pour faire connaissance avec les politiques éducatives au Burkina Faso, son cadre, ses acteurs – Ardiouma SIRIMA - CPE

Ardiouma SIRIMA a rappelé qu'il est important pour les acteurs du Nord (Collectivités locales, ONG de développement, ASI, entreprises, particuliers, etc.), qui interviennent dans le domaine de l'Éducation au Burkina Faso de chercher à comprendre les enjeux, les préoccupations, les atouts et les difficultés du système éducatif burkinabé, ceci afin de concevoir leur démarche d'intervention sur le terrain et de se donner la capacité à mesurer l'impact de leurs actions.

1 - Le système éducatif burkinabé de la période coloniale à nos jours

➢ **1er temps**

Avant l'implantation du système français, amené par les missionnaires, l'enseignement était lié à la présence arabe et à l'Islam. A partir du début du XX^{ème} siècle, l'apparition des premiers « *lettrés* » se fait via l'implantation des missions catholiques avant que se mette en place un système éducatif lié aux intérêts de la puissance coloniale. Celui-ci devait permettre de :

- Satisfaire les besoins d'auxiliaires de l'administration coloniale
- Intégrer la 1ère génération d'élèves, les enfants de chefs et de notables locaux

Le système mis en place en Haute Volta est valable pour l'ensemble de l'AOF (Afrique Occidentale Française). Il ne compte qu'un seul cycle secondaire pour toute la zone et l'école William PONTY (à Dakar) y fait office de moule unificateur pour la formation de l'élite.

➢ **2ème temps : après l'indépendance, les réformes**

Aux Indépendances, le taux de scolarisation très bas. L'objectif principal du nouvel État est de « *voltaiser* » l'école qui est perçue comme devant être un outil de développement.

Plusieurs réformes se succèdent :

- 1ère réforme – 1960 : elle vise à démocratiser l'école. L'idée : à l'horizon 1980, tout le monde doit avoir été scolarisé au sein de l'AOF
- 2ème réforme – 1979 : elle vise un développement communautaire (avec l'appui financier de la France et de l'UNESCO)

La problématique commune à tous les Etats accédant aux Indépendances est alors de :

- réussir à créer une conscience nationale,
- faire en sorte que les peuples qui ne se connaissent pas à l'intérieur d'un même pays se rencontrent.

Deux types de communautés nationales se côtoient et pour la première fois, les langues nationales apparaissent à l'école (jusque là l'école se faisait en français). Cette approche permet d'envisager de toucher plus de monde. Trois langues vernaculaires sont choisies, parmi 66 langues parlées au Burkina Faso, pour être enseignées et servir de passerelle avec le français. Il s'agit du :

- **Morre** = langue des Mossi, les plus nombreux au Burkina Faso
- **Dioula ou Bambara** = langue du commerce parlée par de nombreuses populations à travers toute l'Afrique de l'Ouest
- **Fulfulde** = langue des Peuls

Ces réformes ont été orchestrées par les deux premiers Présidents du pays : **Maurice YAMEOGO**, 1960 – 1966 et **Aboubacar SANGOULÉ LAMIZANA**, porté au pouvoir par l'armée.
Mais ces réformes sont avortées suite au coup d'Etat de 1981.

➢ **3ème temps : l'expérience révolutionnaire**

En 1983 l'arrivée du Conseil National de la Résistance et du nouveau chef de l'Etat **Thomas SANKARA** amène un changement de cap dans l'approche du système éducatif.

Reprochant au précédent système de prolonger l'asservissement du pays à la culture française, il propose de promouvoir la culture nationale et de (ré)-organiser le corps du système. Cela débouche sur **la Réforme de 1986** qui tente de restructurer le système.

L'accent est porté sur 3 cycles :
- le cycle préscolaire,
- le cycle des métiers (qui doit rendre le pays productif),
- le cycle de la recherche et de l'innovation.

Cette réforme se base sur le constat réaliste d'une école décalée par rapport aux réalités du pays. Mais elle pose une série de problèmes :
- Son coût est énorme : 78 milliards de Francs CFA,
- Le personnel n'est ni assez nombreux ni assez formé,
- L'idéologie prend le pas sur la pédagogie. L'idée est de mettre en place un « ***enseignant révolutionnaire*** ».

Remarque : *Tous les personnels n'étaient pas d'accord ➔ grève ➔ licenciements massifs (plus de 2000 enseignants licenciés). Résultat : beaucoup de jeunes militants sont venus remplir la fonction d'enseignant mais sans véritable formation initiale ce qui a posé problème au système.*
Finalement la réforme est abandonnée mais a laissé des traces profondes.

2 – Politiques publiques et ressources du système éducatif actuel

➢ **Les États Généraux de la Formation et de l'Éducation et la mise en place des Plans d'Ajustement Structurel (PAS)**

Suite à cette période, des États Généraux de la Formation et de l'Éducation sont organisés. Toutes les couches socioprofessionnelles sont invitées à participer. Seul problème : le document final était prêt avant la conclusion des travaux

Ceci correspond au tournant des années 1990 et à la mise en place des **Plans d'Ajustement Structurel (PAS)** dont le contenu est déterminé par les grands bailleurs internationaux (type Banque Mondiale).

En **1996** la **Loi d'orientation sur l'Education** est adoptée.
Les Instituions financières internationales « *pilotent* » ces réformes disant qu'elles sont impossibles et font appel à des experts étrangers pour mettre en place les PAS.
Cette réforme, inspirée par les bailleurs de fonds, propose plusieurs axes :
- *Chaque niveau doit se suffire à lui-même*,
- *La priorité doit être donnée à l'école primaire*, avec l'objectif d'obtenir un taux de scolarisation à 100 % en 2010,
- *Il doit y avoir extension de l'enseignement technique et professionnel*. Ce point est resté au stade des intentions ce qui pose de grands problèmes car l'absence de qualification entre le primaire et le supérieur prive le pays d'un personnel qualifié. L'enseignement privé est plus impliqué dans la filière professionnelle que l'enseignement public.
- *La décentralisation en faveur de l'enseignement supérieur est lancée*. Le processus est encore timide et cet enseignement continue à souffrir de grandes insuffisances malgré des avancées. ***A noter*** : la seule **Université du pays est à Ouagadougou**, capitale du pays.

Son effectif est passé de 10 000 à 50 000 étudiants (avec gros manques de matériel, etc.). De nouveaux sites se construisent mais sont encore très insuffisants.

- *La promotion des langues nationales se poursuit*. Mais l'application se fait surtout sur les enfants des autres car on garde de cet enseignement la vision d'un « *enseignement au rabais* ». Le problème majeur est que les langues vernaculaires ne sont pas intégrées au système administratif**.** ***A noter*** : on constate une réelle réussite chez les élèves qui sont d'abord scolarisés dans leur langue maternelle et passent ensuite au français.

➢ **L'impact des injonctions de la Banque Mondiale**

Les derniers textes[2] qui organisent le système éducatif prennent peu en compte les réflexions endogènes et développent deux credo :

- favoriser la baisse du coût unitaire pour limiter l'augmentation des financements publics. L'école n'est plus vraiment considérée comme une fonction régalienne de l'Etat mais plutôt comme une « *prestation de service* ».
- solliciter différentes sources de financements. ***Ex*** : les usagers de l'école et leurs familles, les associations de parents d'élèves (APE).

En outre, on favorise les classes à double flux (cours le matin pour les uns et après-midi pour les autres) et les classes de plusieurs niveaux (ce qui peut concerner jusqu'à 90 élèves !)

A retenir *: les licenciements massifs opérés dans les écoles nationales pendant la « révolution » ont fait beaucoup de mal au système en entraînant des recrutements massifs de jeunes instituteurs non formés.*

Aujourd'hui le système compte sur :

- Quatre grandes Écoles Nationales d'Enseignement des Professeurs d'École
- Un recrutement annuel des enseignants qui se fait par concours
- Prolongé par un an de théorie/ un an de pratique
- Pour passer le concours, il faut être titulaire du BEPC (Brevet des Collèges)

3 - Les Politiques éducatives non formelles

Le taux de scolarisation à l'Indépendance était de 8 %.

En 1967, on met en place des écoles rurales pour renforcer la scolarité des filles et combler les lacunes du système officiel. Ce système est parallèle à celui de l'école classique accessible aux couches aisées. Cela correspond au projet Haute Volta de l'UNESCO

En 1978, on réforme cette éducation non formelle en créant d'une Direction de l'Alphabétisation fonctionnelle et sélective. Mais peu de moyens lui sont alloués.

En 1983 – 1984, deux formes d'éducation non formelle se développent :

- l'« *alphabétisation commando* » ou « *alphabétisation Bantaré* » dont le but est de fournir les compétences pour parler lire, écrire, calculer et acquérir des notions d'élevage, agriculture, artisanat avec en plus une formation civique et morale. L'idée est de créer une impulsion pour les femmes et leur émancipation.
- la réforme a aussi pour objectif d'apprendre aux apprenants à faire un procès-verbal, à tenir des Assemblées Générales, à gagner la bataille de l'autosuffisance alimentaire.

Dans les années 1990, les promesses sont fortes mais les moyens sont à l'opposé et le problème du cloisonnement lié aux langues se poursuit.

A noter : *L'histoire du système éducatif burkinabé permet de mesurer ses avancées et ses difficultés. L'impôt par capitation explique encore la méfiance de certaines populations à l'égard de l'école qui était vue comme un outil pour faciliter la levée de l'impôt, dès la colonisation.*
Le désengagement total de l'Etat laisse petit à petit aux Associations de parents d'élèves le soin de financer les structures, et autres instruments nécessaires à la scolaristation.

4 - Echanges - remarques – questions

Pour compléter cette présentation d'**Ardiouma SIRIMA** un temps a été consacré aux échanges et aux réactions des participants-es.

Les remarques ont porté sur **la place de l'école et les formes de scolarisation**. Les partcipants-es constatent que :

- l'enseignement privé catholique reste important et joue un rôle dans la formation des élites,
- les problèmes de recrutement d'élèves existent toujours notamment chez les populations d'éleveurs, malgré les initiatives comme celles de « *suivi des enfants* » dans les déplacements pendant la transhumance,

[2] *L'Education en Afrique subsaharienne : pour une stratégie d'ajustement,* Banque Mondiale

- les Écoles rurales ont longtemps été vues de manière péjorative comme étant des écoles de paysans et continuent à l'être,
- les enseignants aux formations les plus faibles enseignent aux femmes,
- l'instituteur reste une figure centrale en milieu rural. Il est un personnage très respecté, sollicité pour écrire des courriers, traduire des lettres, etc. … même si les choses évoluent,
- l'ambition reste souvent d'intégrer l'école des cadres pour devenir fonctionnaire, ce qui favorise l'absence d'un tissu socio-professionnel intermédiaire entre les ingénieurs et les paysans et hypothèque le développement du pays.

Les remarques ont aussi porté sur **les langues locales.** Les particpants-es constatent que :
- les gens savent souvent lire dans leur langue nationale
- l'enseignement en langue locale est important pour appuyer le français mais reste difficile à mettre en place (manque d'enseignants qualifiés, etc.)
- les expériences d'écoles bilingues sont intéressantes mais toujours confrontées à de gros problèmes de formation et de compétence des enseignants,

Les particpants-es se sont aussi demandés :
- comment concilier la scolarisation dans la langue locale et nationale ?
- comment gérer l'alphabétisation des adultes qui sont souvent lettrés dans leur langue ?

Une information a été apportée à ce sujet :
- il y a eu un projet pour former les futurs enseignants en langues nationales pendant un an à l'Institut de formations des Maîtres. Mais le projet a été abandonné car il y avait un problème sur le choix de la langue : quelle langue choisir ? Pourquoi l'une plus que l'autre ?
- le choix de la langue fait donc affleurer la question politique.

Les échanges ont aussi porté sur le **« *turn-over* » des enseignants en zone rurale** :
- pourquoi un tel « *turn over* » ?
- y a t-il absence de vocation chez les enseignants ?
- comment gérer les problèmes de continuité dans l'enseignement dans ces conditions ?
- le Ministère a-t-il conscience de ces choses là ?

Les réponses tournent autour de :
- du droit à la mutation pour les instituteurs,
- l'inégalité de traitements des enseignants dans ce domaine, selon qu'ils ont un appui familial, du piston, etc.,
- du souhait légitime des instituteurs de vouloir exercer dans des endroits pus faciles, plus confortables, plus proches des centres urbains et des familles, etc.,
- du niveau de conscience et de la prise en compte de ces problématiques par le Ministère,

Des remarques ont été faites sur le fait que :
- le problème des mutations se pose dans tous les corps de la fonction publique,
- le « *turn-over* » présente une dimension politique, visible en temps d'élections par exemple,
- le principal problème reste celui des moyens et de l'aménagement du territoire qui isole certains secteurs, décourage les instituteurs à s'installer en zone rurale, etc.

A noter : *un article du géographe Félix DAMETTE*[3] *a été mentionné. Selon lui, l'aménagement du territoire est indispensable au développement du pays de même que trois autres éléments clés :*
- *la mise en place d'une politique pour le contrôle de la croissance démographique,*
- *la mise en place d'un plan d'éducation,*
- *la mise en place d'un plan santé*

Le fait que le « village » soit un lieu invivable n'est donc pas une fatalité.

D'autres remarques enfin concernent **les Plans d'Ajustement Structurel** – PAS pour lesquels on sait que :
- les Ministères ont conscience que les PAS s'opposent aux besoins et objectifs exprimés d'Education,
- ils mesurent le décalage avec la Constitution et évoquent leur arrêt mais ne le font pas.

[3] Géographe spécialiste en aménagement du territoire et ancien professeur à la Sorbonne, qui a coordonné le projet sur le Schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso paru en 2009. Ses conclusions sont que « *Non seulement le Burkina est pauvre mais il s'appauvrit* ». Propos rapportés dans un entretien réalisé par Hamidou OUÉDRAOGO et Jean-Marie TO en juillet 2009 http://www.lefaso.net/spip.php?article32940.

II - Quels partenariats éducatifs entre acteurs bretons et burkinabés ?

Réalités de partenariat pour une association, une collectivité locale, un établissement

Joachim KABORÉ - Enseignant au Burkina Faso pendant 15 ans, actuellement Animateur culturel à la Ville de Frontignan

1 – Acteurs de l'Éducation au Burkina Faso

Le premier temps de l'intervention de **Joachim KABORE** a porté sur une présentation du système éducatif burkinabé, ses structures, ses acteurs, ses valeurs.

a. Cadre général

Le Burkina Faso se compose de :

Collectivités { 45 provinces ; 49 communes dont 33 de plein exercice

Circonscriptions administratives sans personnalité et fonds propres { 350 départements ; 8000 villages

b. Organisation scolaire et acteurs

Au Burkina Faso, l'éducation est considérée comme prioritaire. L'obligation scolaire est de 6 à 16 ans, l'enseignement est public et laïc et l'on distingue :

1. l'éducation formelle
2. l'éducation non formelle
3. l'éducation informelle
4. l'éducation et les formations spécifiques
5. la classification des établissements

➢ **L'éducation formelle**

Elle comprend : l'éducation de base + l'enseignement secondaire + l'enseignement professionnel.

L'éducation de base comprend : ***l'éducation préscolaire et l'éducation primaire***

L'éducation préscolaire concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans et comprend un cycle de trois ans :

- Petite section
- Moyenne section
- Grande section

L'éducation primaire concerne les enfants de 6 ans au moins et dure 6 ans. Elle se découpe en :

- Cours Préparatoire 1 / Cours Préparatoire 2
- Cours Élémentaire 1 / Cours Élémentaire 2
- Cours Moyen 1 / Cours Moyen 2

Il débouche sur le **certificat d'étude primaire** obligatoire pour entrer dans le secondaire

Auparavant l'entrée en 6ème se faisait par concours. Aujourd'hui, il n'est plus d'actualité. De plus, des bourses sont affectées aux élèves en 6ème pour augmenter les taux d'entrée

Le secondaire comprend 3 secteurs :

- L'enseignement général
- L'enseignement technique et professionnel
- L'enseignement artistique

Le supérieur comprend :

- Les Facultés
- Les grandes Écoles et Écoles spécialisées
- Les Institutions

L'enseignement professionnel vise l'acquisition de connaissances spécifiques pour accéder à un métier ou améliorer la productivité des travailleurs.

➢ **L'éducation non formelle**

Elle regroupe[4] :

- Les ***centres permanents d'alphabétisation et de formation - CPAF***,

[4] Conformément à la loi d'orientation de 1996 (cf. annexes)

- Les ***centres d'éducation de base non formelle – CENBF***,
- Les ***structures de formation et d'encadrement.***

Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) en conçoit les programmes et gère les formateurs.

A noter :
Les centres d'alphabétisation proposent des plans de formation pour les femmes de quartier et correspond aux apprentissages de base utiles à leur vie quotidienne.
Ex. : la gestion commerciale, la lecture et le compte rendu des réunions en langue nationale.
L'apprentissage pour les femmes est long car le temps qu'elles y consacrent varie selon les localités, leurs activités et les freins liés aux inégalités de genre.
Ex : leur temps de formation est parfois réduit à cause d'autres activités « prioritaires », comme s'occuper des enfants, faire les travaux des champs, que les hommes ne sont pas prêts à investir.

➢ **L'Éducation informelle**

Elle échappe un peu aux circuits classiques mais l'Etat y assure la transparence et la citoyenneté.
Elle se base sur l'utilisation de la cellule familiale, les médias communautaires, les groupes sociaux, les mouvements associatifs, les scènes de vie, les spectacles de rue. L'enjeu est de développer le savoir-vivre et le savoir être. L'approche est de type « *éducation populaire* » ou de développement communautaire.
Ex. : mise en place d'ateliers de sensibilisation sur le Sida, l'hygiène, la maternité ; traduction de la Constitution en différentes langues, etc.

➢ **L'Éducation spécifique**

Elle concerne les écoles bibliques, coraniques, initiatiques (aussi connues comme « *écoles traditionnelles* »). Ces dernières relèvent du domaine traditionnel africain et sont chargées de former « *les Hommes courageux, les Hommes de demain*» (sorte de scoutisme).
Les activités pratiquées dans ce cadre sont très variables d'une région et d'une « *ethnie* » à l'autre et consistent le plus souvent à relever des défis qui amèneront une classe d'âge à passer à l'âge adulte. ***Ex*** : circoncision, révélations de formes de soins, etc.
Remarques :
- certaines pratiques sont de moins en moins bien acceptées par la société actuelle et sont encadrées depuis les années 1980 par le Ministère de l'Action Sociale. ***Ex*** : l'excision,
- elles continuent à renforcer les liens d'une même classe d'âge,
- l'éducation traditionnelle révèle une conception différente de l'éducation par rapport aux sociétés occidentales. En occident, les règles sont « *extériorisées* », écrites, formulées, etc. En Afrique, elles sont « *intériorisées* » car vécues physiquement et par l'expérience notamment les initiations. Ceci explique les incompréhensions qui existent vis-à-vis de la place de la règle écrite (notamment la loi),
- l'éducation traditionnelle renvoie à une prise en charge collective : les écarts d'un jeune ne sont pas seulement le problème de la cellule familiale comme en occident. Ils concernent tous les adultes qui ont leur mot à dire.

Cette question de l'éducation traditionnelle a suscité de nombreux commentaires et questions chez les particpants-es.

➢ **La classification des établissements**

Elle s'établit de la manière suivante :
- Etablissements nationaux
- Etablissements provinciaux
- Etablissements municipaux

} Le personnel enseignant, administratif et de gestion y relève de l'État

➢ **Les acteurs du système**

- les Enseignants
- les élèves
- les Associations de Parents d'Élèves
- les Association des Mères éducatrices
- l'administration, qui a tendance au désengagement
- les leaders et acteurs politiques
- les partenaires techniques et financiers
- les Religieux et coutumiers
- les syndicalistes

} Ils sont très affaiblis

- les personnes ressources. ***Ex*** : un joueur de djembé, un fondeur de bronze

Les écoles n'ont souvent pas les moyens de faire appel à ces personnes ressources. Pour les associations intéressées par un partenariat éducatif c'est une porte d'entrée intéressante.

2 – Quels partenariats entre les acteurs bretons et burkinabés ?

Le deuxième temps de l'intervention de **Joachim KABORE** a porté sur des éléments susceptibles d'éclairer les acteurs (associations, collectivités, établissements scolaires) intervenant au Burkina Faso dans des partenariats éducatifs.

Il s'agit de savoir : comment une association peut-elle intervenir au Burkina Faso dans le domaine de l'éducation ? Dans quel cadre ? Quelles difficultés peut elle rencontrer ? Quelles sont les solutions ?

➢ Rappels du cadre administratif et juridique

Une loi permet d'officialiser les associations, facilite leur travail, leur prise au sérieux, etc. Le dépôt de la demande se fait au Ministère qui fournit un agrément reconnu via un récépissé.
Problème : très peu d'associations font la démarche. Résultat, elles manquent de reconnaissance.

Le ***Ministère reconnaît*** et défend les « ***Associations reconnues d'utilité publique*** ».
La reconnaissance s'obtient :

- après une période minimale de deux années consécutives,
- à condition d'avoir fourni chaque année le programme annuel de l'association ainsi que le bilan de l'exercice écoulé.

Les autorisations s'obtiennent auprès du ***Ministère des Libertés publique.***

➢ La procédure pour les associations étrangères

Toute association étrangère désirant exercer ses activités au Burkina Faso est soumise à l'autorisation préalable du Ministère chargé des libertés publiques.
Le dossier de demande d'autorisation doit se composer de :

- l'avis des Ministères chargés des relations extérieures et du plan,
- les noms, prénoms, profession, domiciles, adresses et nationalités des membres dirigeants de l'association.

Après l'autorisation ou la reconnaissance d'utilité publique, l'association étrangère doit signer avec le ministère chargé des finances et du plan, un ***accord d'établissement***.
Les démarches administratives à suivre sont celles de composition d'un dossier de demande d'autorisation préalable d'exercer au Burkina Faso pour les associations et organisations de droit étranger ou de droit burkinabé à caractère international.
Les pièces à fournir pour constituer le dossier sont:

- une demande timbrée
- l'acte de reconnaissance officielle de l'association dans le pays du siège en trois exemplaires légalisés par les autorités compétentes du pays d'origine ou au Burkina Faso,
- les statuts de l'association en trois exemplaires,
- la liste des principaux dirigeants de l'association avec leurs compétences en trois exemplaires,
- l'acte de nomination du ou des représentants de ladite organisation au Burkina Faso en trois exemplaires (l'intéressé doit avoir une résidence permanente au Burkina Faso),
- trois exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale de l'instance ou de l'organe ayant décidé de la demande d'autorisation d'intervenir dûment légalisés,
- trois photocopies légalisées d'une pièce d'identité du ou des représentants,
- le programme et le budget prévisionnel des activités à réaliser au Burkina en trois exemplaires.

➢ Présentation d'une expérience

Joachim KABORE a présenté une expérience illustrant la difficulté d'un montage de partenariat.

L'association de **Joachim KABORE** a été sollicitée pour monter une bibliothèque communautaire au Burkina. Le partenariat a été monté par lui, l'IUFM de Paris et son inspectrice au Burkina Faso.
Mais ils ont été confrontés à différents problèmes pour monter le projet :

- L'association, là-bas, ne s'est pas organisée et n'a pas trouvé de locaux pour abriter la future bibliothèque. Selon elle il y avait blocage des autorités locales. Interrogées les autorités ont répondu qu'il n'y avait pas de blocage de leur côté. En fait elles n'auraient pas été sollicitées par l'association ! Ce problème révèle les difficultés auxquelles peuvent se trouver confronter des potentiels partenaires au Nord. Dans ce cas, la décision a été prise de monter une convention tripartite avant de commencer l'envoi des livres pour la bibliothèque. Objectif de la démarche : engager les partenaires burkinabés, association et élus politiques, à travailler ensemble et non pas de manière unilatérale avec la France.

Que retenir de cet exemple ?
Cet exemple montre la difficulté de piloter un projet de loin. Il pose la question de la reconnaissance juridique des associations, de la responsabilisation des partenaires, de leur degré d'implication dans le projet et de leur sens du projet.

3 - Tour de table : partage d'expériences et problèmes rencontrés

L'intervention de **Joachim KABORE** s'est poursuivie par un tour de table qui a permis aux participants-es de présenter leurs actions, leurs difficultés et leurs solutions apportées.

➢ ***Lycée agricole de Morlaix et l'Association Bretagne Burkina, Finistère***

Les problèmes rencontrés dans les projets sont liés :
- à la communication,
- au matériel laissé,
- au blocage des autorités locales par rapport à certaines décisions.

L'approche adoptée par les acteurs a été de :
- laisser de côté le niveau local et aller au niveau supérieur, pour obtenir des autorisations,
- encourager le « *développement par-dessus le talus* », c'est-à-dire travailler avec les agriculteurs motivés, et compter ensuite sur le bouche-à-oreille pour propager le projet.

Sur le plan pratique l'association veille à :
- prévenir les autorités à l'arrivée (ambassade, etc.) et toutes les personnes référents,
- vérifier les conventions.

Le constat est fait de la :
- nécessité de lutter contre l'assistanat,
- nécessité d'appropriation et de prise en charge du projet par la population locale.

➢ ***Burkina 35 àRennes, Ille et Vilaine***

A développé plusieurs activités dont celle de parrainage dans une localité de 17 km / 22 km.
L'approche développée par l'association se base sur :
- le fait de répondre à des attentes,
- l'étude de la faisabilité des projets,
- l'établissement pour chaque type d'activité d'une convention,
- des rencontres avec les responsables locaux. Le maire et le préfet sont impliqués et apprécient le partenariat avec l'association locale.

Les problèmes /difficultés rencontrés sont :
- obtenir les communications nécessaires dans les délais,
- difficultés pour obtenir des indicateurs (bulletins des enfants parrainés, etc.).

A noter :
- avant le partenariat se faisait avec un agent de développement local. Maintenant il se fait via l'association.

➢ ***AFIDESA, Finistère***

Présentation de l'association, présente dans la province du Sanguié :
- elle a développé des activités de développement rural avec des groupements de femme (alphabétisation),
- elle soutient l'enseignement dans 24 établissements,
- elle a développé des liens avec le Directeur de l'enseignement provincial.

Idée / approche développée :
- jumeler les établissements burkinabés avec des établissements de même type ici,
- dernier projet en date : édition d'un livret de contes bretons et burkinabés réalisés dans ce cadre d'échanges éducatifs

Difficultés :
- faiblesse du niveau de documentation des bibliothèques,
- pauvreté des ouvrages transférés (livres peu adaptés),
- beaucoup de travail avec l'administration et difficulté à rencontrer le maire sur place,
- « *turn-over* » des responsables qui ne facilite pas le suivi,
- difficultés avec les parents d'élèves, malgré des résultats positifs quand les associations de Parents d'élèves sont très actives.

➢ ***Association Faso Parrainage, Finistère***[5]

Activités et fonctionnement :
- L'association a développé du parrainage à Réo et avec des étudiants de l'Université de Ouagadougou,
- Elle a un représentant local qui gère la distribution des financements, le paiement de l'école, etc.
- La déclaration officielle de cet agent est en cours.

Les difficultés rencontrées par l'association sont liées à :
- l'obtention des notes de certains élèves,

[5] L'association a présenté son expérience de manière détaillée plus tard. Le compte rendu y fait référence dans les pages suivantes.

- l'obtention du paiement de la part des parrains qui n'ont pas toujours les moyens de payer, Système de paiement est individuel même si le lien enfant / parrain n'est pas direct.

A noter : *Burkina 35 fait aussi du parrainage à travers un financement collectif.*

- l'absence de contrôle sur les dons faits par les parrains là-bas qui peut créer des inégalités et sentiment d'injustice là-bas,
- les doutes sur la comptabilité car difficultés à obtenir des factures et des justificatifs du fonctionnement.

➢ ***Gorom Rennes Gorom, Ille et Vilaine***

C'et une jeune association créée en 2006 suite aux inondations qui ont touché le Nord du Burkina Faso. Elle intervient essentiellement au Nord du pays (ainsi qu'au Niger).
Ses activités sont liées à :

- L'aide à la reconstruction,
- L'appui à l'animateur local pour mettre en place un groupement gérant du tourisme local
- L'aide au maraîchage à Gorom via creusement d'un étang.

Constat général

Les difficultés varient selon la localité et le type de population et tournent souvent autour du fait :

- *d'avoir un bureau responsabilisé et motivé,*
- *d'avoir de bonnes relations avec les autorités locales.*

Un objectif essentiel pour les associations doit être d'impliquer l'administration publique dans les projets, de la responsabiliser et de l'engager pour qu'elle ne soit pas seulement là pour la vitrine.

III - Expériences de partenariats

Les échanges se sont poursuivis à partir de deux témoignages basés sur deux expériences de partenariats éducatifs développés entre la Bretagne et le Burkina Faso.

1 - Expérience ° 1 :

Le partenariat éducatif entre deux bassins d'éducation. Lycée agricole de Morlaix et centre de formation agricole de Réo

Philippe Robert DANTEC - Président Association Bretagne Burkina
Professeur éducation culturelle Lycée agricole de Morlaix/Suscinio, Finistère

Philippe Robert DANTEC a commencé ses expériences de partenariat avec le Burkina Faso en 1989, dans le cadre de ses activités professionnelles d'enseignant en lycée agricole, d'abord à Guingamp et aujourd'hui à Morlaix.
Sa présentation concerne une *coopération agroculturelle* régulière entre le lycée agricole de Morlaix *Suscinio* et un centre de formation agricole situé à Réo au Burkina Faso.

Présentation disponible en pdf, **document à télécharger.**

2- Expérience ° 2 :

Le parrainage scolaire. Acquis et insuffisances à partir d'une expérience

Geneviève QUILFEN - Présidente de l'association Actions Faso Parrainage - AFAP, Brest, Finistère

a - Présentation de l'AFAP et de ses partenaires

➢ **L' AFAP Association Faso Parrainages**

L'AFAP est une association humanitaire indépendante qui a pour objet de :

- venir en aide aux populations du Burkina Faso,
- favoriser la scolarisation et la formation d'enfants issus de familles démunies par la mise en place de parrainages,
- promouvoir le développement intellectuel et physique des enfants.

Elle coopère aussi à la réalisation de projets visant à améliorer le quotidien de la population

➢ **Pourquoi le parrainage ?**

Dans de nombreux pays comme au Burkina Faso l'école est parfois payante avec des frais d'inscription, et donc un luxe que ne peuvent s'offrir les enfants orphelins ou issus de familles démunies.

Parrainer un enfant revient donc à :
- assurer sa scolarité,
- l'aider dans sa vie de tous les jours,
- le soigner quand il est malade,
- préparer avec lui son avenir.

➢ **Les partenariats de l'association**

En France, l'association travaille avec :
- **cou de pouce Burkina,**
- l'**ACAOB**, Association Charentais d'Aide aux Orphelins du Burkina,
- **l'UFAS**, Union Finistérienne des Associations du Sanguié.

Au Burkina Ffaso, elle travaille avec :
- l'**AAED,** Association d'Aide aux Enfants Démunis à Réo et Con Goror Gulu de Kyon.

➢ **Actuellement**

L'AFAP regroupe **90 parrains et 98 filleuls**. Elle soutient aussi partiellement 100 enfants de l'AAED. Les enfants se répartissent de la manière suivante :
- **28** dans le primaire
- **51** dans le secondaire
- **3** en apprentissage
- **1** en lycée technique
- **3** font des études supérieures

b - Parrainage : principes de fonctionnement et de financement

1. Fonctionnement du parrainage

Du côté de l'association, ici :

Un comité d'attribution des parrainages a été constitué avec le Président de l'AAED et le représentant local de l'Association. Il détermine les enfants bénéficiaires de l'aide.
Les critères retenus pour choisir les enfants relèvent de la responsabilité des partenaires africains. Ils établissent en concertation avec les institutions scolaires et sociales locales le recueil des noms des enfants qui ont besoin d'être aidés.
Ensuite, les parrainages sont attribués en fonction des possibilités de prise en charge de l'AFAP. Un responsable local est chargé du suivi scolaire, sanitaire et social des enfants parrainés, en lien avec les établissements scolaires, les familles, les partenaires locaux et l'AFAP.
Remarque : *le choix de l'éducation des filles est encouragé par l'AFAP*

Du côté des filleuls au Burkina Faso :

Les filleuls ont des devoirs à remplir pour bénéficier du parrainage. Ils doivent être :
- assidus,
- respectueux envers les maîtres et les tuteurs,
- appliqués et impliqués à l'école,
- écrire une à deux fois par an à leurs parrains.

Si ces principes ne sont pas respectés, l'association peut mettre un terme au parrainage.

2. Sources de financement

Les parrains :

Les parrains versent une cotisation annuelle qui permet de :
- régler les frais de la scolarité des filleuls,
- acheter sur place des fournitures scolaires nécessaires pour l'année en cours,
- payer la cantine ou abonner les enfants aux petits restaurants des rues,
- acheter une paire de chaussures et une tenue pour la rentrée des enfants du primaire,
- participer aux frais de santé.

Les parrains sont engagés chacun–e par une aide éducative « *durable* » vis-à-vis de l'orphelin dont la scolarité se déroule sur plusieurs années. Il s'agit d'un enjeu majeur.

Remarque : *L'association pense que l'aide « durable » est indispensable pour produire des « effets durables » et permettre au parrainage d'ouvrir aux filleuls une voie vers le travail, l'intégration sociale et la responsabilité de leur destin en Afrique.*

Autres financements

Pour mener à bien ses activités, l'AFAP participe aussi à ***des vides greniers*** dans la région de Brest et au ***Marché de la Solidarité*** à Brest. Pour certains projets l'association s'appuie sur des ***subventions***.
Les sommes perçues servent à financer
- la scolarité des filleuls,

- Le salaire du représentant local.

c - Bilan de l'expérience et perspectives de l'AFAP

1. Bilan des activités de parrainage

Au niveau des résultats scolaires

- 9 enfants sur 11 ont été reçus au Certificat d'Études Primaires
- 5 sur 13 ont été reçus au BEPC
- 1 sur 3 a été reçu au BAC
- 12 enfants et jeunes parrainés ont été exclus de l'école. Ils sont dirigés en accord avec les partenaires, vers des formations en apprentissage :
  - ⇒ Couture et coiffure pour les filles
  - ⇒ Soudure, maçonnerie, menuiserie, métiers de l'agriculture pour les garçons

Au niveau des relation avec les partenaires africains

L'AFAP considère que ***:***

- le partenariat doit être envisagé de manière égalitaire, principe qu'elle s'efforce d'appliquer dans son fonctionnement,
- il faut rester attentif à l'utilisation de l'argent et des moyens apportés avec l'idée que cet argent est destiné à un collectif et non à un individu ou un clan,
- la confiance doit exister entre les partenaires et être réciproque,
- il faut écouter les partenaires africains, avoir du respect et éviter la dépendance,
- il faut suivre le projet.

Comme chaque année des membres du bureau vont au Burkina Faso pour la rentrée scolaire. Cette année la secrétaire et la responsable parrainage iront à Réo du 26 septembre au 17 octobre 2009.

Au niveau des difficultés rencontrées

Au Burkina Faso, les principales difficultés concernent :

- l'obtention du courrier écrit par les enfants à leur parrain
- l'obtention de factures spécifiques concernant les dépenses

En France, elles concernent :

- le renouvellement et les difficultés de paiement des parrains (touchés par la crise),
- la correspondance parrains / filleuls qui entraîne des inégalités sur le terrain, certains parrains répondant aux demandes des filleuls sans passer par l'association.

2. Perspectives et projets de l'AFAP

En 2009, le bureau a décidé d'accéder à la demande de son partenaire burkinabé (celui de Con Koro Gulu) en finançant :

- la réalisation de tables banc pour une école primaire de Kyon,
- la réparation d'une voiture pour le dispensaire,
- la réparation d'une pompe.

Des subventions ont été obtenues pour réaliser ces projets.

d - Echanges et discussion

Les échanges ont porté sur les différentes manières d'aborder un parrainage notamment grâce à la présence de Burkina 35, autre association active sur le parrainage.
Cette dernière pratique un parrainage « *collectif* » : une enveloppe est dédiée chaque année à cette activité ce qui évite d'avoir à gérer les problèmes de solvabilité d'un parrain.
La discussion a aussi porté sur des aspects pratiques comme :

- le salaire payé à l'intervenant local,
- len travail de suivi auprès des enfants et des partenaires,
- les relations avec les autorités locales.

* * * * *

Conclusion-s de la journée

La journée s'est terminée par une évaluation de la formation et par une discussion sur les inondations survenues au Burkina Faso début septembre. Cette question d'actualité a amené le groupe a se poser la question de l'opportunité et du moyen de développer une action commune et concertée pour diffuser cette information et / ou venir en aide aux populations sinistrées.
Plus largement cet échange a permis aux participants de s'interroger sur la plateforme des acteurs bretons au Burkina Faso son fonctionnement et ses possibilités d'action. La CASI a souligné l'intérêt accordé par des financeurs comme la région Bretagne aux initiatives de collectifs et de groupes pays, et souligne l'intérêt d'une dynamique de plateforme pour appuyer des associations ayant des points communs.

Enfin, la journée s'est terminée par le rappel du troisième temps de formation de la plateforme pour 2009, celui du 12 septembre à Brest, sur le thème « *Education au Développement et plateforme Burkina Faso : quelles approches, quelles méthodes pour créer un outil d'EAD* ?».

Tableau°1 participants-es présents-es à la formation

Nom des participants	Structure	Contact e-mail
Marcel ANDRO	AFIDESA	marcel.andro@wanadoo.fr
Philippe Robert DANTEC	Association Bretagne Burkina	philippe.robert-dantec@educagri.fr
Marie Annick GUIGNARD	GOROM RENNES GOROM	jacques.guignard@gmail.com
Serge Sibiri HEMA	UBGOF – Union des Burkinabés du Grand Ouest de la France	s.hema@laposte.net
Michèle JAMMET	CRISLA	crisla.gb@free.fr
Joackim KABORÉ	Ville de Frontignan	joachim_kabore@hotmail.com
André KERMEL	AFAP - Association Faso Parrainage	
Monique LE BARS	BURKINA 35	monique.lebars@wanadoo.fr
Isabelle NICOLAS	MIR - Maison Internationale de Rennes	assistant2-mir@wanadoo.fr
Marie Annick PAIREL	BURKINA 35	manickpairel@laposte.net
Fatimata PICHODO-LY	MIR - Maison Internationale de Rennes	migrations-mir@orange.fr
Geneviève QUILFEN	AFAP - Association Faso Parrainage	quilfen.genevieve@orange.fr
Nadette RENOUARD	BURKINA 35	nadette.renouard@voila.fr
Sonia SCOLAN	CASI	casi.breizh@wanadoo.fr
Mamadou SIDIBE	UBGOF – Union des Burkinabés du Grand Ouest de la France	madory@neuf.fr
Ardiouma SIRIMA	UBGOF - Union des Burkinabés du Grand Ouest de la France	sirima-delisle@wanadoo.fr
Calixte TIENDREBEOGO	UBGOF - Union des Burkinabés du Grand Ouest de la France	tiendrebeogo@orange.fr

Tableau°2 : Informations sur les partenariats éducatifs entre ASI bretonnes et structures du Burkina Faso

Association en France	Partenaire local et ville d'intervention au Burkina Faso
Burkina 35 – Ille et Vilaine	- ADSRU – Association pour le Développement et la Solidarité Relwandé à Vowogodo commune de Pibaore
AFIDESA - Finsitère	- Direction de l'enseignement du Sanguié - Associations de Parents d'élèves du Sanguié - Les groupements et associations de groupements de femmes et d'agriculteurs du Sanguié
Association Actions Faso Parrainage – AFAP - Finsitère	- AAED – Association d'Aide aux Enfants Démunis à Réo - Ville de Réo
Association Bretagne Burkina (Lycée agricole de Suscinio) - Finsitère	- M. Jacos YARA à KOUDOUGOU - - M. Yago DRISSA à la Direction provinciale de l'agriculture - Les groupements de producteurs de Réo - Le centre de formation rurale de Zula

Bibliographie indicative

1. Références juridiques

- Loi N° 10/92/ADP portant liberté d'association
- Loi N°040/98/AN portant orientation de la décentralisation
- Loi N° 042/98/AN portant organisation et fonctionnement des collectivités locales
- Loi N°013/96/ADP portant loi d'orientation de l'éducation
- Décret N°2008-584/PRES/PM/MESSRS/MEF du 19 septembre 2008 –

Portant adoption du document de politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels. JO N°43 DU 23 OCTOBRE 2008, 52 p.
http://www.legiburkina.bf/jo/jo2008/no_43/D%C3%A9cret_PM_2008_00584.htm

2. Présentation générale du système éducatif burkinabé

- *Burkina Faso, UNESCO* - Étude, 24 p. – 2006

http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/archive/Countries/WDE/2006/SUB-SAHARAN_AFRICA/Burkina_Faso/Burkina_Faso.pdf

3. Études et rapports sur les politiques et les réformes éducatives au Burkina Faso

- *Réformes des systèmes éducatifs et réformes curriculaires : situation dans les Etats africains au Sud du Sahara*, Rapport final du séminaire/atelier Libreville (Gabon) – 118 p. - octobre 2000

http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/archive/curriculum/AfricaPdf/libreville.pdf

- *Effets des politiques d'ajustement structurel au Burkina Faso* - Rapport, 141 p.

http://www.ei-ie.org/statusofteachers/file/(2006)%20Study%20on%20the%20effects%20of%20structural%20adjustment%20policies%20in%20Burkina%20Faso%20fr.pdf

- *Résumé synthèse : Politiques éducatives au Burkina Faso* - Ernest ILBOUDO, Yacouba YARO, Samuel SANWIDI - UFR SEG, CERFODES - 34 p.

A consulter sur le site du CERFODES, Centre d'Études de Recherches et de Formations pour le Développement Économique et Social :
http://cerfodes.net/index.php/Rapports-et-articles/Rapports-/-Syntheses/Voir-categorie.html?mosmsg=Vous+tentez+d%27acc%E9der+%E0+un+domaine+non+autoris%E9.+%28www.google.fr%29

- *Programme nationale d'action éducative en milieu ouvert (2003 – 2007*)

Ministère de l'action sociale et de la Solidarité Burkina Faso -144p. : version html

- *La réforme du système éducatif*

4. Articles spécifiques

- *La problématique de l'éducation des filles au Burkina Faso* - Afsata PARÉ-KABORÉ - 10 p. Février 2003 - Burkina Faso.

http://kibare.club.fr/doc_pdf/doc_afsata.pdf

- *La déperdition scolaire au Burkina Faso : causes, conséquences et perspectives* - Madeleine KABORE KONKOBO - Women Health Education Programme - 11 p. - mars 2008

http://www.whep.info/IMG/_article_PDF/article_102.pdf